



CQP

« salarié agricole qualifié en polyculture »

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

CPNE du 2 février 2005 – modifications CPNE 14 février 2006

Liste des modules de certification

4 modules de certification communs

MC1 – Travail du sol

MC2 – Récolte

MC3 – Préparation et application de produits

MC4 – Entretien et conduite du matériel

3 modules optionnels à choisir dans la liste suivante

MC5 – Conduite de chariots automoteurs et d'engins de chantier en sécurité (CACES)

MC6 – Stockage et déstockage des récoltes

MC7 – Irrigation

MC8 - Maintenance des bâtiments et des abords

MC9 – Communication professionnelle

MC10 – Certificat de qualification pour les distributeurs et applicateurs de produits anti-parasitaires

Equivalences

Les modules MC1 (travail du sol) et MC4 (entretien et conduite du matériel) sont équivalents aux deux modules correspondants du CQP « ouvrier qualifié de l'exploitation viticole ». Les équivalences entre les MC4 ne sont valables que si le titulaire du CQP « ouvrier qualifié de l'exploitation viticole » a obtenu un module régional comportant la conduite de la machine à vendanger.

Une personne titulaire du module MC3 (préparation et application produits) du CQP « salarié agricole qualifié en polyculture » est automatiquement titulaire du module MC3 (application de produits) du CQP « ouvrier qualifié de l'exploitation viticole », mais l'inverse n'est pas vrai.

Une personne titulaire du CQP « salarié agricole qualifié en polyculture » a automatiquement les modules MC2– Conduite, réglage et entretien courant du matériel, MC3– Entretien des bâtiments et des abords, et les modules de spécialisation « cultures » du CQP « agent de service de remplacement ».

Une personne titulaire du CQP « agent de service de remplacement, spécialité cultures » a automatiquement le CQP « salarié agricole qualifié en polyculture ».

Contenu des modules de certification

MC1 – Travail du sol

Le titulaire du module 1 du CQP « salarié agricole en polyculture » est capable :

De réaliser les différentes opérations de travail du sol en organisant son chantier sur consignes et dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement. [Au moins 3 des opérations suivantes sont maîtrisées, dont le labour et le semis : *déchaumage, labour, préparation du lit de semences, semis, binage, décompactage, hersage, désherbage mécanique.*]

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de préparer le tracteur (voir MC4)
- d'atteler et régler les outils
- de réaliser le travail
- de rendre compte

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension de la consigne
Compréhension des effets du travail du sol
Connaissances de base sur les bonnes conditions de mise en place des cultures (quantité, densité, finesse de réglage, profondeur, époque, type de matériel, vitesse,...)
Appréciation de l'état d'un sol : humidité, portance, structure
Connaissance des outils de travail du sol et des modes d'attelage
Connaissance et application des procédures de réglage des outils de travail du sol
Prévision de l'approvisionnement nécessaire en semences en bout de champ
Appréciation visuelle de la régularité du travail
Ajustement du travail en fonction des conditions rencontrées : lien entre l'état du sol, la configuration de la parcelle, les conditions climatiques, le matériel et le travail à réaliser
Gestion des incidents
Connaissance et application des règles et des procédures de sécurité collective, de protection de l'environnement
Respect des gestes, postures et de la sécurité personnelle en situation de travail
Maîtrise de l'oral : compte-rendu portant sur les conditions rencontrées et le travail réalisé
Maîtrise d'écrits professionnels : carnet de plaine, carnet de champ, fiche parcellaire

MC2 – Récolte

Le titulaire du module 2 du CQP « salarié agricole en polyculture » est capable :

D'effectuer les différentes opérations de récolte des cultures avec les matériels suivants : presse, ensileuse, moissonneuse batteuse. [*La maîtrise de la récolte avec moissonneuse batteuse est le minimum requis.*]

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de préparer le matériel
- de réaliser le travail
- de rendre compte

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension de la consigne
Connaissance et utilisation des différents matériels de récolte : organes, commandes, électronique et informatique embarquée, GPS
Appréciation du degré de maturité et d'humidité du produit
Connaissance et application des procédures de re-connexion de la table de coupe
Respect des gestes, postures et de la sécurité personnelle en situation de travail
Connaissance et application des procédures de réglage du matériel en fonction de l'espèce, de la variété, des conditions climatiques, des consignes de l'employeur
Connaissance et application stricte des règles de sécurité au champ
Ajustement de son travail aux conditions rencontrées : degré de maturité, topographie de la parcelle, pluviométrie, conditions d'organisation du chantier
Vigilance par rapport à l'environnement immédiat de la machine : personnes, éléments naturels, autres machines
Connaissance et respect des règles de sécurité et de signalisation routière notamment pour les véhicules hors gabarit
Maîtrise de l'oral : compte-rendu sur le travail réalisé et les conditions rencontrées
Maîtrise d'écrits professionnels : fiches de travail, carnet de plaine, carnet de champ, fiche parcellaire, fiche de récolte, livrets d'utilisation et d'entretien des machines

MC3 – Préparation et application de produits

Le titulaire du module 3 du CQP « salarié agricole en polyculture » est capable :

De préparer, d'appliquer les produits et de nettoyer le matériel dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de protection de l'environnement. [Les opérations suivantes sont maîtrisées : *fertilisation, désherbage chimique ou traitements phytosanitaires.*]

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de préparer le tracteur et le pulvérisateur ou l'épandeur
- de préparer les bouillies
- d'appliquer les produits
- de nettoyer le matériel
- de rendre compte

Dans le cadre de ces activités, le titulaire de la RPP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension de la consigne
Connaissance des effets des produits utilisés
Utilisation des proportions et de la règle de trois
Connaissances de base et reconnaissance des maladies, adventices et parasites des cultures
Prise en compte et adaptation à l'environnement de travail : état végétatif des cultures, état des parcelles, conditions climatiques, aire de remplissage et de lavage
Connaissance de la réglementation en matière de stockage, manipulation et usage de produits phytosanitaires, engrais, herbicides, lisiers
Préparation des bouillies en sécurité, selon les consignes et les règles d'utilisation
Connaissance et utilisation des différents matériels d'épandage et de pulvérisation : : organes, commandes, électronique et informatique embarquée, GPS
Connaissance et application des règles de raccordement et de mise en sécurité d'une prise de force
Vigilance sur le travail effectué tout au long de l'opération
Connaissance et application des procédures de nettoyage du matériel
Gestion des déchets et des effluents
Connaissance et application des règles et des procédures de sécurité individuelle et collectives, de traçabilité, de protection de l'environnement
Maîtrise de l'oral : compte-rendu sur le travail réalisé et les conditions rencontrées
Maîtrise d'écrits professionnels : carnet de travail (traçabilité), lecture d'étiquettes et de documentation relative à l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires

MC4 – Entretien et conduite du matériel

Le titulaire du module 4 du CQP « salarié agricole en polyculture » est capable :

De faire l'entretien courant et de conduire le matériel en toute sécurité. [Les opérations suivantes sont maîtrisées : *maintenance courante du tracteur, entretien et remisage des matériels et des outils, conduite du tracteur attelé et des automoteurs*]

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de vérifier le matériel
- d'intervenir si nécessaire
- de conduire le matériel
- de rendre compte

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension du rôle de l'entretien courant (maintenance préventive)
Connaissance, repérage et fonction des différents organes des matériels : tracteurs, matériels ou automoteurs de récolte, outils de travail du sol, semoir, pulvérisateur, matériels d'irrigation, matériels de manutention ,...
Connaissance des consignes et des points d'entretien courant des matériels : tracteurs, automoteurs, outils
Connaissance et application des procédures de maintenance courante : niveaux, vidange, filtres, roues, pression des pneus, état de la batterie, feux et clignotants, changement de courroie, de pièces d'usure
Connaissance et application des procédures de remisage du matériel en fin de campagne
Réalisation d'un premier diagnostic
Appréciation de la conduite à tenir en cas de dysfonctionnement : mise en sécurité, intervention, compte-rendu à l'employeur
Réparation de pannes simples : changement de courroie, changement de pièces
Connaissance et application des règles de conduite sur route
Connaissance et application des règles et des procédures de sécurité collective, de protection de l'environnement
Respect des gestes, postures et de la sécurité personnelle en situation de travail
Maîtrise de l'oral : compte-rendu d'activités, description précise de dysfonctionnements, de pannes
Maîtrise d'écrits professionnels : carnet d'entretien, fiches d'entretien, livrets d'utilisation et d'entretien des machines, modes d'emploi

MC5 – Conduite de chariots automoteurs et d’engins de chantier en sécurité (CACES)

Le titulaire du module 5 du CQP « salarié agricole en polyculture » est capable :

D’utiliser les chariots et engins de chantier dans le respect des règles de sécurité. [L’obtention d’un minimum de 3 CACES parmi les suivants, est exigée :

- R 389¹ chariots automoteurs, catégorie 3
- R 389 chariots automoteurs, catégorie 5
- R 372 m - engins de chantier catégorie 2 (pelles),
- R 372 m - engins de chantier catégorie 4 (tracto-pelles),
- R 372 m - engins de chantier catégorie 8 (tracteurs agricoles de plus de 50 chevaux)
- R 372 m - engins de chantier catégorie 9 (chariots télescopiques)].

C’est-à-dire qu’il est capable :

- de préparer le matériel
- de réaliser les opérations
- d’arrêter et ranger le matériel
- de rendre compte

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Connaissance et application du code de la route
Connaissance et application de la réglementation spécifique à l’utilisation des chariots automoteurs et des engins de chantier
Connaissance des devoirs et responsabilités des conducteurs de chariots automoteurs et d’engins de chantier
Connaissance des chariots automoteurs, des engins de chantiers et de leur technologie
Connaissance des risques inhérents au fonctionnement des engins et à leur utilisation
Connaissance et application des procédures de vérification avant la prise de poste
Circulation et manutention en sécurité
Connaissance et application des procédures de fin de poste
Respect des gestes, postures et de la sécurité personnelle en situation de travail
Maîtrise de l’oral : compte-rendu d’activités, description précise de dysfonctionnements, de pannes

¹ Textes CNAMTS qui définissent les recommandations d’utilisation et les conditions d’obtention du CACES.

MC6 – Stockage et déstockage des récoltes

Le titulaire du module 6 du CQP « salarié agricole en polyculture » est capable :
De réaliser le stockage et le déstockage des produits récoltés et d'assurer leur bonne conservation. [Les opérations suivantes sont maîtrisées : *préparation de l'emplacement de stockage, vidange des remorques et bennes, surveillance de la ventilation, déstockage.*]

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de préparer le chantier
- de réaliser l'opération
- de rendre compte

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension de la consigne
Compréhension du sens du travail : notions sur les différents modes de conservation selon la destination des produits récoltés
Connaissance de l'organisation du stockage des récoltes sur l'exploitation
Application des procédures de préparation de l'emplacement de stockage des récoltes
Connaissance et réalisation des différentes opérations de stockage selon le produit (grain, paille, ensilage, pommes de terre, betteraves, oignons,...)
Conduite et manœuvre en sécurité des engins de manutention et de transport (bennes, remorques, chargeurs, palettes, big bag,...)
Vigilance par rapport à l'environnement immédiat : personnes, bâtiments, autres matériels
Connaissance et application des règles et des procédures de sécurité collective, de traçabilité, de protection de l'environnement
Respect des gestes, postures et de la sécurité personnelle en situation de travail
Connaissance et utilisation des différents systèmes de ventilation / séchage
Connaissance des critères de bonne conservation des produits récoltés : humidité, température, absence de parasites, d'animaux, etc.
Détection des dysfonctionnements des installations
Maîtrise de l'oral : alerte en cas de panne, compte-rendu sur le travail réalisé et les conditions rencontrées
Maîtrise d'écrits professionnels : carnet, documents d'enregistrement, signature de bon d'enlèvement (déstockage)

MC7 – Irrigation

Le titulaire du module 7 du CQP « salarié agricole en polyculture » est capable :

De mettre en place et d'entretenir les réseaux mobiles d'irrigation. [On exige la maîtrise d'au moins trois opérations parmi les suivantes, dont obligatoirement les deux premières : *installation/désinstallation, mise en route, surveillance, entretien/nettoyage/remisage du matériel en fin de campagne.*]

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de préparer le matériel
- de réaliser les opérations
- de rendre compte

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension de la consigne
Connaissance du schéma d'irrigation
Connaissance et utilisation des différents matériels d'irrigation : station de pompage, tuyaux, arroseur (enrouleur, rampe, pivot)
Mise en place et connexion des tuyaux
Connaissance et application des procédures de mise en route d'un appareil d'irrigation
Mise en pression
Vérification de l'étanchéité
Connaissance et respect des règles de sécurité individuelles et de l'environnement : pression d'eau, électricité, lignes électriques, routes, ...
Vigilance par rapport au fonctionnement du système d'irrigation
Détection des pannes : groupe de pompage, fuite du réseau, matériel d'aspersion
Maîtrise de l'oral : compte-rendu sur le travail réalisé et les conditions rencontrées
Maîtrise d'écrits professionnels : fiche parcellaire, carnet de plaine, carnet de champ

MC8 – Maintenance des bâtiments et des abords

Le titulaire du module 8 du CQP « salarié agricole en polyculture » est capable :

D'effectuer les différentes opérations de maintenance des bâtiments et des abords en organisant son travail sur consignes et dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement. [Au moins 2 opérations parmi les suivantes sont maîtrisées : *travaux simples de maçonnerie (dalles, chapes, murets, scellement, enduits, peintures, cloisons), réparations simples sur circuits d'eau et d'évacuation des eaux usées (remplacement de joints, de robinets, de raccord, soudo-brasure, travaux sur les conduites en PVC, nettoyage de siphon), travaux d'entretien extérieur (tonte, taille, débroussaillage, plantation,...).*]

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de préparer les outils et les matériaux
- de réaliser les travaux
- de rendre compte

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension de la consigne
Utilisation des proportions et de la règle de trois
Connaissance et utilisation de l'outillage approprié aux différents travaux à réaliser
Préparation des matériaux (ex : mortiers et bétons à partir de consignes données, matériel électrique, tuyauteries...)
Lecture et interprétation d'un plan
Connaissance et application des procédures relatives au travail à réaliser
Respect des matériaux
Connaissance et application des règles et des procédures de sécurité individuelle et collectives, de protection de l'environnement
Connaissance et application des normes et des règles de sécurité liées à l'utilisation du matériel électrique
Connaissance et application des procédures de nettoyage des outils et du chantier
Respect des gestes, postures et sécurité personnelle en situation de travail
Maîtrise de l'oral : compte-rendu sur le travail réalisé et les conditions rencontrées

MC9 – Communication professionnelle

Le titulaire du module 9 du CQP « salarié agricole en polyculture » est capable :

De communiquer sur un sujet professionnel avec un tiers (autre salarié de l'exploitation, technicien de coopérative, concessionnaire de matériel, mécanicien, technico-commercial, client, stagiaire...). [Au moins deux des quatre situations suivantes sont maîtrisées : *description d'une panne, prise de renseignement sur un nouveau matériel, produit ou technique, présentation de l'exploitation, présentation de ses activités professionnelles*].

C'est-à-dire qu'il est capable :

- d'identifier l'objet de l'échange
- de donner les informations pertinentes
- de répondre aux questions
- de clore l'échange

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Mise en œuvre des savoir-faire de base dans la communication professionnelle*
Emploi du vocabulaire adapté à l'interlocuteur et au sujet abordé
Choix des informations pertinentes
Organisation logique du récit
Expression : articulation, débit, volume, gestuelle
Ecoute
Vérification de la compréhension du message par l'interlocuteur
Identification de ses limites

* saluer, remercier, prendre congé, formuler une demande, accepter, refuser poliment, exprimer la possibilité ou l'impossibilité, résoudre un problème de compréhension (reformuler, faire reformuler), exprimer l'ignorance, l'incertitude, l'hypothèse, l'étonnement, conseiller, exprimer ou solliciter un souhait, une suggestion, une proposition, une préférence, donner une information

MC10 – Certificat de qualification pour les distributeurs et applicateurs de produits anti-parasitaires

Obtention du certificat

Obtention du CQP

Obtention du CQP par évaluation certificative

Pour obtenir le CQP, le candidat doit prouver d'une part qu'il maîtrise les situations professionnelles et d'autre part, qu'il possède les compétences clés constitutives de chaque module.

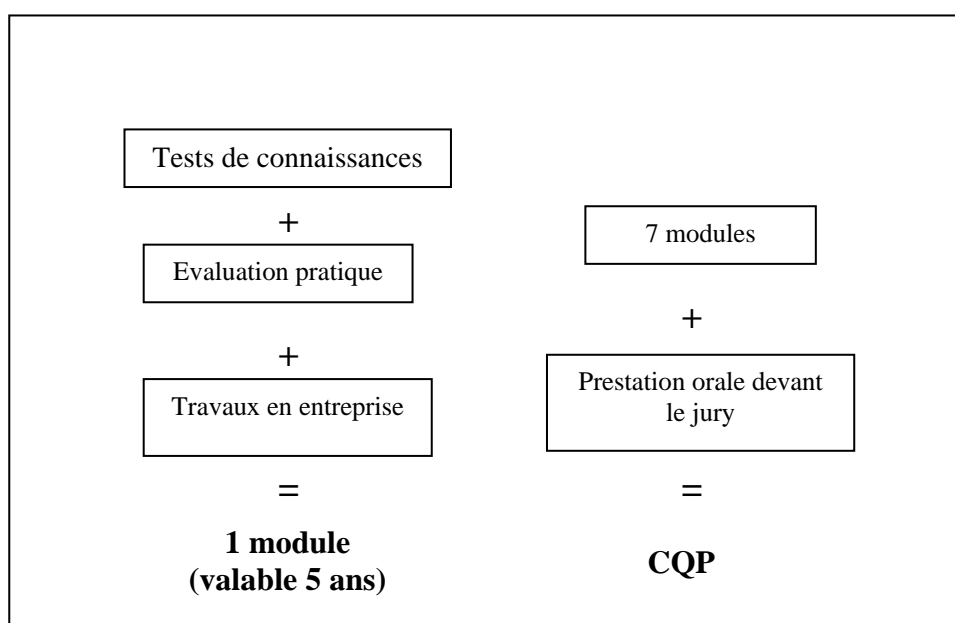
Pour cela, il doit passer les épreuves d'évaluation certificative proposées par l'organisme de formation.

L'évaluation de chaque module de certification se fait de trois façons complémentaires par :

- des tests de connaissances lorsqu'ils sont prévus,
- une évaluation pratique qui porte sur une situation professionnelle représentative du métier (« réaliser un semis pour le module MC1 – travail du sol),
- des travaux en entreprise pour vérifier la maîtrise des autres situations professionnelles (maintenance courante du tracteur, entretien et remisage des matériels et outils, conduite du tracteur attelé et des automoteurs, pour le module MC4 – entretien et conduite du matériel).

Le candidat doit également réussir une prestation orale devant le jury.

A défaut d'acquisition du CQP, le candidat peut obtenir un ou plusieurs modules de certification qui ont une durée de validité de cinq ans.



Obtention du CQP par validation des acquis de l'expérience

Les personnes justifiant d'une expérience de trois années en qualité de salarié, non salarié ou bénévole peuvent obtenir le CQP par validation des acquis de l'expérience. Cette expérience doit être en rapport avec le contenu du CQP.

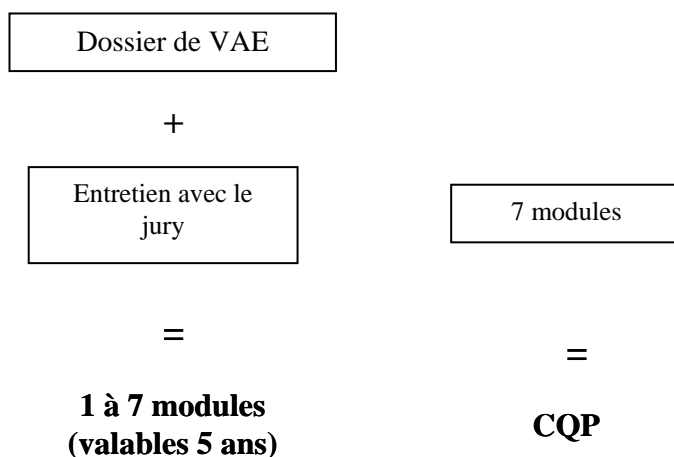
Le candidat au CQP par validation des acquis de l'expérience :

- renseigne le dossier de VAE fourni par la CPNE agricole
- passe un entretien avec le jury du CQP.

A l'issue de l'entretien, le jury attribue ou non un ou plusieurs modules de certification. Si l'ensemble des modules est attribué, le candidat obtient le CQP.

Si une partie seulement des modules est attribuée, le candidat garde le bénéfice des modules acquis pendant 5 ans.

Par ailleurs, le jury peut faire le cas échéant, des préconisations pour l'obtention des modules manquants par un complément de formation et/ou d'expérience professionnelle.



Description générale des modalités d'évaluation certificative

Rappel

Le candidat doit se soumettre aux différents types d'évaluation prévus.

Pour chaque module :

- des tests de connaissances lorsqu'ils sont prévus,
- une évaluation pratique (ou plusieurs, selon le cas),
- des travaux en entreprise.

A la fin de la formation : un entretien avec le jury du CQP.

1 - Les tests de connaissances

Les tests de connaissances ont pour objectif de vérifier que le candidat possède les connaissances (générales, théoriques, techniques, règles et procédures) listées parmi les compétences clés du module.

Ceci ne concerne que quelques modules car, la plupart du temps, ces connaissances sont évaluées à travers les questions posées au candidat lors de l'évaluation pratique.

Lorsque les tests sont prévus (voir le document « prescriptions pour l'évaluation certificative »), l'organisme de formation les élabore en choisissant la forme la plus adaptée à la question posée : questionnaire, QCM, schéma, etc.

Un tableau indique pour chaque module concerné, la ou les connaissances à évaluer, les questions à poser au candidat et les critères de l'évaluation. L'organisme de formation doit se conformer à ces prescriptions. Voir ci-dessous, le tableau correspondant au MC1 – travail du sol.

Connaissances (compétences clés du module)	Questions	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">• Connaissances de base sur les bonnes conditions de mise en place des cultures (quantité, densité, finesse de réglage, profondeur, époque, type de matériel, vitesse,...)	<ul style="list-style-type: none">• Calculer le nombre de kg par ha nécessaire pour un type de semence et une densité donnée• Dans cet exemple précis, apporter son appréciation sur la densité du semis par rapport à différents facteurs : état du terrain, période de semis, semis précédent, type de semence, conditions climatiques, objectifs du semis, type de matériel, ...	<p><i>Sans erreur de raisonnement</i></p> <p><i>Cohérence du raisonnement et de l'argumentaire</i></p>

Les résultats aux tests de connaissances comptent pour l'attribution du module.

2 - Les évaluations pratiques

Les évaluations pratiques ont pour objectif d'évaluer l'intégration des différents éléments de la compétence dans une même activité professionnelle, c'est-à-dire :

- la mise en œuvre professionnelle à travers les actions attendues,
- les ressources mobilisées dans l'activité : connaissances, savoir-faire, perception du sens de l'action et des risques, anticipation, gestion des aléas, raisonnements utilisés, etc. (compétences clés).

Ces évaluations pratiques portent sur des situations professionnelles considérées comme sensibles et représentatives du métier. Il n'y en a donc en principe, qu'une seule par module. Lorsqu'un module regroupe des activités de nature très diverse, il peut en comporter plusieurs, mais cela reste exceptionnel.

Voici la liste des évaluations pratiques prévues pour le CQP :

MC 1 : Réaliser un semis, en organisant son travail de façon autonome, dans le respect des consignes de sécurité et de protection de l'environnement.

MC 2 : réaliser une opération de récolte (produit récolté à choisir en fonction de la région et de la saison)

MC 3 : Préparer et appliquer un traitement phytosanitaire sur une parcelle selon les consignes données et en respectant les règles de sécurité et de protection de l'environnement.

MC 4 :

4a : Assurer la maintenance courante du tracteur ou de l'automoteur.

4b : Conduire l'automoteur de récolte en conditions de travail.

MC 5 : Evaluations CACES.

MC 6 : Réaliser une opération de stockage d'un produit (à déterminer en fonction de la région et de la saison).

MC 7 : Mettre en route et surveiller une installation d'irrigation.

MC 8 : Monter un muret d'une vingtaine de parpaings à partir d'un plan et en rassemblant les outils et les matériaux nécessaires.

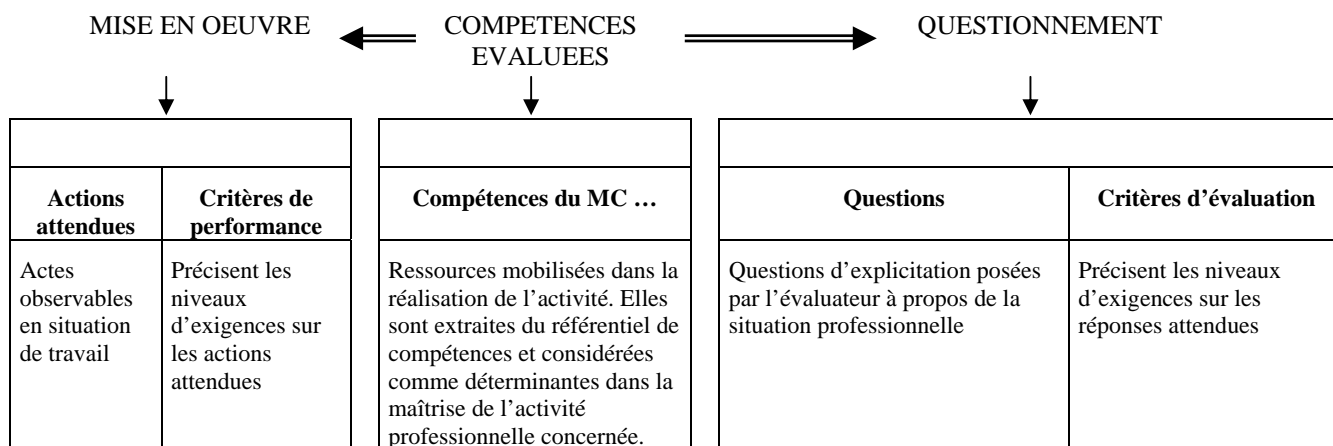
MC 9 : Présenter son propre travail à un stagiaire qui arrive sur l'exploitation.

Le résultat de l'évaluation pratique est pris en compte pour l'attribution du module.

L'organisme de formation organise l'évaluation soit dans une entreprise, soit sur sa propre exploitation. L'évaluation est faite pendant ou en fin de formation, par le formateur accompagné éventuellement d'un professionnel. Ce dernier peut être l'un des membres du jury du CQP.

Les formateurs précisent la situation de travail et créent leur propres outils d'évaluation à partir des grilles proposées dans le document intitulé « prescriptions pour l'évaluation certificative ».

Ce document propose un descriptif de la situation professionnelle retenue pour chaque module. Ce descriptif est présenté sous la forme d'un tableau récapitulant les actions attendues en situation professionnelle, les compétences évaluées et les questions posées au candidat. Les critères de performance (pour les actions attendues) et d'évaluation (pour les questions) sont à respecter.



3 - Les travaux en entreprise

Il s'agit de recueillir l'avis de professionnels sur la réalisation de travaux en entreprise, en situation réelle. Cette mise en situation se fait sur le lieu de travail (contrat de qualification) ou le lieu de stage (stage à prévoir dans le cadre des formations), en continu.

L'objectif est d'évaluer la maîtrise des gestes professionnels. Des grilles d'évaluation FAFSEA- peuvent être mises à disposition, lorsqu'elles existent.

Pour chacun des modules de certification, une liste des travaux à pratiquer est proposée. Le nombre minimum de travaux à maîtriser pour l'obtention du module est également fixé.

4 – La prestation orale

Lorsque le candidat a été évalué sur l'ensemble des modules de certification (tests de connaissances, évaluation pratique, travaux en entreprise), il se présente devant le jury du CQP pour une évaluation finale.

A noter qu'il n'y a pas obligation de réussite à ces précédentes évaluations pour passer devant le jury.

Cette évaluation est constituée d'une prestation orale consistant à présenter pendant 10 minutes une pratique professionnelle vécue, choisie par le candidat et ayant fait l'objet d'un rapport écrit de 10 pages maximum non remis au jury.

Pour sa prestation, le candidat peut utiliser des supports : transparents, matériels, photos, schémas, etc. Le jury dispose d'une dizaine de minutes supplémentaires pour poser des questions au candidat.

L'objectif de cette prestation est de vérifier, à travers l'explicitation d'une pratique professionnelle, que le candidat fait bien référence à sa propre pratique, que celle-ci est pertinente et qu'il en comprend le sens.

Les conseils suivants sont donnés aux candidats à propos :

- du choix du sujet : le degré de complexité de la pratique professionnelle choisie doit être en rapport avec le niveau de la qualification visée,
- de sa présentation : la tenue vestimentaire est correcte, il doit se présenter au jury, annoncer le sujet, annoncer le plan (descriptif ordonné), parler en articulant (être audible), être à l'écoute des questions,
- de la préparation de l'exposé : il est possible d'utiliser des supports (transparents, matériels, photos, schémas, etc.)

Le jury utilise le guide d'évaluation ci-dessous.

Indicateurs	Critères
Emploi du vocabulaire technique	Juste Fait la différence entre le vocabulaire technique et les termes locaux
Description de la pratique *** INDICATEUR DETERMINANT	Centrée sur le sujet Précise Sans erreur ni oubli Ordonnée
Justification de la pratique par des connaissances et des raisonnements *** INDICATEUR DETERMINANT	Par des connaissances : Employées à bon escient Justes Par un raisonnement juste
Ecoute, compréhension	Cherche à comprendre avant de répondre Répond à la question posée
Réponses	En lien avec la question posée Claires Justes

5 - Récapitulatif des modalités d'évaluation

Modalités	Contenus à évaluer	Evaluateurs	Lieux	Supports et outils	Moments
Tests de connaissances	Connaissances générales théoriques, règles, procédures, techniques	Formateur	Organisme de formation	A élaborer par les formateurs	Dans le cours de la formation
Evaluation pratique	Mise en œuvre professionnelle, connaissances mobilisées dans la pratique, savoir-faire, perception du sens de l'action, des risques, anticipation, raisonnements mis en œuvre dans l'action, etc.	Formateur + professionnel éventuellement	A définir par l'organisme de formation	Situation professionnelle représentative de l'activité visée par le module. Situation reconstituée avec questionnement immédiat ou différée. Grilles proposées dans le référentiel de certification	Dans le cours ou en fin de formation
Travaux en entreprise	Gestes professionnels	Professionnel	En entreprise	Situation réelle avec grilles (voir grilles d'évaluation proposées par le FAFSEA, lorsqu'elles existent)	Pendant la période de travail ou de stage
Entretien avec le jury	Emploi du vocabulaire technique, description et justification de la pratique, écoute, compréhension	Jury	Lieu neutre	Entretien avec le jury Grille d'appréciation fournie au jury	En fin de cycle de formation

Modalités de validation des acquis de l'expérience

1 – Demande de VAE

Le candidat au CQP par validation des acquis de l'expérience dépose sa candidature auprès de la CPNE agricole afin de recevoir le dossier de VAE.

Une fois le dossier renseigné et renvoyé par le candidat, ce dernier est convoqué par courrier, pour un entretien avec le jury du CQP.

3 – Dossier de VAE

Le dossier comprend plusieurs parties :

- questions relatives à l'identité du candidat,
- descriptif de l'emploi actuel, le cas échéant,
- identification des expériences : parcours professionnels dans la filière viticole (emploi statut, période, activités), autres expériences professionnelles et non-professionnelles,
- série de questions sur les activités en lien avec le métier d'ouvrier viticole,
- questions sur les formations suivies et les titres obtenus,
- éléments de motivation,
- pièces justificatives de l'expérience professionnelle, des formations suivies et diplômes obtenus, le cas échéant.

4 – Entretien avec le candidat

L'entretien a pour objectifs :

- de vérifier que le candidat a une expérience en rapport avec les activités professionnelles visées par le CQP (référentiel professionnel),
- de poser des questions permettant de faire des hypothèses sur les compétences possédées par le candidat en vue d'attribuer les modules du référentiel de certification.

5 – Certification et préconisations

A l'issue de l'entretien, le jury attribue ou non un ou plusieurs modules de certification. Si l'ensemble des modules est attribué, le candidat obtient le CQP.

Si une partie seulement des modules est attribuée, ceux-ci sont valables pendant 5 ans.

Dans ce cas, le jury du CQP se prononce sur les connaissances, aptitudes, compétences (contenu de modules de certification) qui doivent faire l'objet d'évaluations complémentaires. Il fait des préconisations du type : parcours de formation, parcours d'expérience, parcours associant expérience et formation.

6 – Outils pour la validation des acquis de l'expérience

Pour aider le jury à prendre les décisions de validation des acquis de l'expérience, deux outils sont mis à sa disposition (*voir le classeur « guide du jury »*) :

- Un tableau récapitulatif des expériences au regard des activités constitutives de la qualification visée. A noter que ce tableau est inséré dans le dossier de VAE et doit être rempli par le candidat. Il permet au jury de visualiser rapidement si les activités du référentiel ont été pratiquées.
- Un guide permettant au jury d'identifier les compétences maîtrisées par le candidat dans chaque module de certification.